

Déclaration de Pierre Werner devant la Chambre des Députés (Luxembourg, 4 décembre 1969)

Légende: Le 4 décembre 1969, Pierre Werner, ministre d'État et président du gouvernement luxembourgeois, s'exprime devant la Chambre des députés grand-ducale sur les décisions et sur les orientations politiques adoptées deux jours plus tôt par les Six à l'issue du sommet européen de La Haye.

Source: Bulletin de documentation. dir. de publ. Service Information et Presse-Ministère d'Etat. 05.12.1969, n° 14; 25e année. Luxembourg. "Déclaration de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, faite à la Chambre des Députés, le 4 décembre 1969", auteur:Werner, Pierre , p. 9-12.

Copyright: (c) Service Information et Presse du Gouvernement luxembourgeois

URL:

http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_pierre_werner_devant_la_chambre_des_deputes_luxembourg_4_decembre_1969-fr-64afd68a-7223-4d0b-b0c1-82959e07d7ac.html

Date de dernière mise à jour: 19/12/2013

Déclaration de Pierre Werner devant la Chambre des Députés (Luxembourg, 4 décembre 1969)

La conférence des chefs d'Etat ou de Gouvernement à laquelle, avec Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, j'ai eu l'honneur de représenter le Luxembourg, s'est située à un point crucial du développement de la coopération européenne, tant en raison du moment auquel s'est tenue cette conférence qu'en raison de la gravité des problèmes sur lesquels les responsables politiques des six Etats membres des Communautés avaient à se prononcer.

Avant même de commenter les décisions et orientations prises à La Haye, je me plais à constater que grâce à une volonté d'aboutir à des résultats concrets et non équivoques de tous nos Gouvernements, cette conférence peut être considérée comme un succès.

Les thèmes de réflexion soumis aux chefs d'Etat ou de Gouvernement vous sont connus. Ils ont été amplement développés au cours de ces derniers mois et Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères, la dernière semaine encore, a eu l'occasion d'exposer devant vous la position du Gouvernement. Je n'aurai donc pas besoin d'insister sur le sens et la portée des termes d'« achèvement des Communautés », d'« approfondissement » ou de « renforcement » de celles-ci, ainsi que de leur « élargissement ».

*

Conscients de ce que nos parlements et nos opinions publiques demandaient de la part de cette réunion une réaffirmation solennelle des objectifs que nous poursuivons depuis dix-huit ans dans le domaine de l'unification européenne, les chefs d'Etat ou de Gouvernement ont voulu répondre à cette attente.

Ils ont unanimement réaffirmé leur foi dans la finalité politique des traités par un processus d'intégration au bout duquel doit se trouver « une Europe unie en mesure d'assumer ses responsabilités dans le monde de demain et d'apporter une contribution répondant à sa tradition et à sa mission ».

A cet égard, la résolution que la conférence a adoptée à l'issue de ses travaux, constitue une profession de foi et un acte de confiance dans les destinées de l'Europe et dans sa vocation. Cet acte politique mérite d'être particulièrement souligné.

L'unanimité et la spontanéité avec laquelle tous les chefs d'Etat ou de Gouvernement ont réaffirmé ces objectifs est un témoignage éclatant de leur volonté de voir déboucher la collaboration économique dans une communauté politique.

La Chambre des Députés — comme le Gouvernement — se félicitera certainement de cette constatation, riche de promesses pour l'avenir et qui contribuera à dissiper les doutes grandissants qui, de tous côtés, n'ont cessé de s'étaler quant à la volonté de tous les Etats membres de la Communauté de poursuivre cette oeuvre.

*

Dans cet esprit, il faut apprécier à sa juste valeur la réaffirmation solennelle de la volonté de nos Gouvernements de voir la Communauté Economique Européenne passer, à la fin de cette année, de la période de transition au stade définitif.

Ainsi est confirmée la prévision émise lors de la signature du traité de Rome en 1957, selon laquelle une période de douze ans suffirait pour élaborer les règles essentielles qui doivent permettre l'unification économique de s'opérer.

Pour répondre à cette exigence, la conférence a affirmé qu'à la fin de cette année encore, les règlements financiers prévoyant tant le financement de la politique agricole commune que la création de ressources propres de la Communauté seront adoptés.

Ce faisant, la Communauté doit réussir non seulement à parfaire sa politique agricole commune, mais encore à jeter les bases d'une véritable indépendance financière, ce qui constituera un facteur de renforcement très important.

En effet, vous vous rappelez que le traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier avait prévu, dès son origine, la création de moyens budgétaires qui ont permis à la Haute Autorité d'agir en toute indépendance.

Les traités de Rome, quant à eux, n'avaient pas prévu à leurs débuts des dispositions de ce genre, ce qui souvent a été considéré, notamment par les partisans les plus exigeants de l'unification européenne, comme un élément de faiblesse.

A l'avenir, le financement des actions de la Communauté dans leur intégralité sera progressivement réalisé, non seulement par l'affectation au budget communautaire des prélèvements qui sont perçus à l'importation des produits agricoles, mais encore par le transfert des droits de douane, et éventuellement par la création d'autres ressources qui ne sont pas encore définies avec précision, mais au sujet desquelles le Conseil aura à se prononcer prochainement.

Vous comprendrez qu'un processus de cette envergure ne peut pas se réaliser sans que nous ne disposions de délais, à commencer par ceux requis pour soumettre à tous les Parlements pour ratification ces décisions d'une grande portée et qui constituent en elles-mêmes déjà une de ces mises en commun de souveraineté sans lesquelles l'Europe ne pourra se faire.

Tout ceci ne manque évidemment pas de soulever des difficultés notamment pour un certain nombre d'Etats membres qui considèrent qu'un système de cet ordre ferait peser sur leur économie une charge démesurée. Il appartiendra au Conseil de trouver des solutions équilibrées tempérant les excès de rigueur en essayant de répartir de la manière la plus judicieuse les charges à l'intérieur de la Communauté.

Mais quelles que soient les modalités dont seront assorties ces mesures, le fait de rendre — même à terme — les Communautés indépendantes des contributions budgétaires des Etats membres constitue un puissant facteur d'intégration et permettra d'engager des actions nouvelles et la définition de politiques dans les domaines autres que ceux pour lesquels jusqu'à présent des réglementations à caractère européen ont été élaborées et appliquées.

Dans ce contexte, il vous sera particulièrement agréable de constater que les chefs d'Etat ou de Gouvernement ont été unanimes pour constater que la création progressive de ressources propres doit aller de pair avec une augmentation des pouvoirs de contrôle budgétaire de l'Assemblée de Strasbourg. Ainsi nous nous acheminerons vers un contrôle démocratique des dépenses communautaires et probablement à plus long terme vers un pouvoir de décision de l'Assemblée sur certaines recettes.

*

Définissant ainsi les mesures destinées à permettre pour l'avenir le financement notamment de la politique agricole commune, la conférence des chefs d'Etat ou de Gouvernement n'a pu méconnaître les problèmes que pose au marché agricole — et à toute économie en définitive — l'existence de surplus dépassant souvent de loin la capacité d'absorption de la consommation.

A cet égard, il a été spécifié que la Communauté devrait définir une véritable politique de production dans le domaine agricole pour permettre l'écoulement de ces excédents et une meilleure adaptation aux besoins effectifs.

Ceci n'implique aucun jugement de valeur négatif sur la politique agricole commune, telle qu'elle existe actuellement.

Il serait en effet, injuste de faire supporter par le producteur agricole les conséquences qui découlent, en définitive, d'un prodigieux essor de toutes nos agricultures, réalisé souvent grâce à des investissements personnels considérables, au cours des dernières années.

Mais il conviendra de donner sa chance à une agriculture hautement développée, produisant dans des conditions améliorées et disposant d'une infrastructure adaptée pour lui permettre précisément de voir maintenu un niveau de rémunération juste.

*

Au-delà de ces nécessités de l'achèvement, la conférence de La Haye a pris sa véritable dimension en réalisant une prise de conscience quant aux exigences de la définition d'un certain nombre de politiques nouvelles, allant jusqu'à couvrir des domaines pour lesquels même le traité de Rome n'a pas prévu de dispositions précises.

La conférence des chefs d'Etat ou de Gouvernement a notamment tiré les enseignements des situations monétaires dans lesquelles, au cours de ces derniers mois, les Etats membres se sont trouvés.

Il a été souvent constaté, au cours des dernières semaines, que les phénomènes monétaires de cet ordre, non seulement entraînent des inconvénients sérieux pour les politiques communes à l'échelle européenne, mais risquent même de rendre vains les efforts consentis pour la réalisation d'un véritable Marché Commun, fonctionnant sans entraves.

C'est donc sur le plan de la politique monétaire ainsi que sur celui de la coordination toujours plus poussée des politiques économiques que la conférence de La Haye a donné naissance à des espoirs nouveaux. Pour la première fois, les Etats membres ont envisagé positivement l'inéluctable création d'une union monétaire. Pour ceux qui, comme moi, depuis quelque temps déjà, avaient préconisé ces mesures indispensables à la réalisation d'une véritable union économique, la constatation unanime de la conférence de La Haye a été une satisfaction particulière.

Il a été convenu que, dès les premiers mois de l'année à venir, un plan par étapes en vue de la création d'une union économique et monétaire devra être élaboré. Il s'agit certes là d'un domaine difficile. Mais l'affirmation solennelle de la volonté politique d'y parvenir donne des chances de succès inespérées à une telle évolution.

En même temps, il a été convenu que les politiques économiques et monétaires des Etats membres seront toujours plus étroitement coordonnées afin d'empêcher, dans toute la mesure du possible, à l'avenir les effets négatifs d'évolutions divergentes dans certains Etats membres par rapport à d'autres. Pour donner à la Communauté sur le plan international tout son poids, une coordination plus étroite de nos positions respectives au sein des organismes monétaires internationaux est prévue, pouvant aller en définitive jusqu'à une position commune.

Enfin, tandis que la création d'une monnaie européenne constitue un objectif à plus long terme, la constitution d'un fonds de réserve européen a été envisagée par plusieurs des porte-parole d'Etats membres comme une réalisation à envisager dans un avenir plus proche. Certes, l'élaboration de décisions concrètes à ce sujet présuppose des travaux très poussés encore, mais le seul fait que les responsables politiques au plus haut échelon envisagent sérieusement et sans soulever de contestation, une telle possibilité constitue un facteur majeur dont il faut se féliciter.

Un autre progrès a été réalisé sur le plan des problèmes de la coopération scientifique et technologique européenne. En effet, il ne suffit pas de déplorer le retard que prend l'Europe dans ce domaine, ni d'engager des travaux d'études pour connaître les conditions et les possibilités de coopération communautaire dans ce domaine. Là aussi, il fallut une impulsion politique. La volonté d'élaborer des programmes à l'échelle européenne a été manifestée. Pour l'élaboration et la réalisation de tels programmes des Etats membres de la Communauté sont disposés à fournir les moyens financiers requis.

Dans le même esprit, la conférence de La Haye a décidé de tout faire pour mettre fin à la situation difficile dans laquelle se trouve la Communauté Euratom et son centre de recherches. Ils élaboreront un programme de recherches conçu selon les exigences de la gestion industrielle moderne et permettant d'assurer l'utilisation la plus efficace du centre commun de recherches. L'affirmation non équivoque d'une telle volonté devrait permettre, à la fin de cette semaine encore, au Conseil de Ministres d'Euratom de prendre les mesures assurant la continuité du travail de recherche. Des suggestions très intéressantes ont d'ailleurs été faites à ce propos, ce qui nous permet de croire que dorénavant, les questions importantes concernant la survie de cette Communauté peuvent être envisagées dans un état d'esprit nouveau.

*

Les décisions de la conférence de La Haye au sujet des demandes d'adhésion formulées par la Grande-Bretagne, l'Irlande, le Danemark et la Norvège, ont évidemment été attendues avec beaucoup d'intérêt par toutes nos opinions publiques. Il était évident qu'en cette matière, une conférence comme celle-là ne pouvait se substituer aux instances communautaires auxquelles il appartient de statuer sur les demandes d'adhésion. Cependant, vu la portée politique immense que revêt cette question et aussi les difficultés que la Communauté a connues dans le passé à ce sujet, les chefs d'Etat ou de Gouvernement ont été obligés de définir de la manière la plus précise possible leur position. A l'unanimité, ils ont proclamé leur désir de vouloir envisager d'élargissement des Communautés dans l'esprit le plus positif.

Traduisant dans les faits cette affirmation de principe, ils ont marqué leur accord pour l'ouverture de négociations entre la Communauté, d'une part, et les Etats candidats, d'autre part. Ceci constitue de toute évidence un pas très important dans la voie que tous les partenaires de la France au sein du Marché Commun ont voulu prendre depuis de longues années déjà.

Pour que de telles négociations puissent s'ouvrir très rapidement, il a été décidé que les travaux indispensables à la définition d'une base de négociation commune seront engagés sans délai et, du consentement commun, dans l'esprit le plus positif.

On mesure par cette affirmation le chemin parcouru par la Communauté. Il devient dès lors secondaire d'épiloguer sur la fixation éventuelle d'une date précise pour le début des négociations, dès lors qu'il est acquis que la Communauté se prépare activement à une telle négociation, s'efforçant de paraître comme telle dans les discussions avec les pays candidats auxquels il est demandé d'accepter et les traités et leur finalité politique ainsi que les décisions qu'à six nous avons prises depuis l'entrée en vigueur de ces traités de même que les options prises dans le domaine du développement.

Le Gouvernement luxembourgeois se félicite de cette attitude de la conférence de La Haye et fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à favoriser le processus ainsi engagé.

Dans ce cadre, il conviendrait également que la Communauté entrât en discussion avec ceux des Etats européens qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent ou ne souhaitent pas adhérer aux Communautés, mais dont les liens avec nos pays sont tels que nous ne pouvons ignorer leur situation. Je pense entre autres à l'Autriche qui, tout récemment encore, a souhaité à voir définie sa position sur le plan économique à l'égard de la Communauté, demande que nous accueillons, pour ce qui nous concerne, avec beaucoup d'intérêt et de sympathie.

*

Il était important aussi que cette conférence permette la reprise des discussions des Ministres des Affaires Etrangères sur le problème de l'unification politique. Dans les mois prochains ils reprendront ces conversations interrompues depuis 1964, ce qui laisse espérer que les finalités politiques hautement affirmées par la conférence se traduiront par la définition des conditions dans lesquelles les Etats membres de la Communauté réaliseront entre eux cette coopération politique qui est l'aboutissement naturel des efforts d'unification que nous entreprenons sur le plan économique.

*

Il est peut être trop tôt encore pour situer la place de cette réunion de chefs d'Etat ou de Gouvernement dans l'histoire de l'intégration européenne.

Je crois, pour ma part, qu'elle a répondu aux espérances légitimes qui y ont été attachées dans la mesure où elle a permis non seulement de faire un bilan — souvent critique — de ce qui a été acquis, mais encore de prendre l'initiative d'actions nouvelles rendues nécessaires tant par notre volonté commune de progresser que par les nécessités de tirer de la réalisation du Marché Commun pendant sa période transitoire les conséquences pour la poursuite de l'œuvre ainsi engagée.

Au-delà des contingences inévitables, des difficultés souvent sérieuses, de la défense d'intérêts légitimes de chacun des Etats membres et de chacune des catégories sociales et économiques de nos populations, éclate une volonté évidente de surmonter les obstacles.

Certes, la route sur laquelle nous nous sommes engagés en commun est difficile et parsemée d'obstacles nombreux. Les problèmes sont nombreux, les délais parfois longs. Certaines négociations seront encore ardues. Il ne faut pas le méconnaître, mais l'espoir revient avec la confirmation de la volonté de tous de parvenir au but que depuis 1951 l'Europe s'est fixé.

Pour réussir dans cette mission historique, les responsables politiques ont fait appel aux peuples qu'ils représentent, mais en particulier à la jeunesse qui doit trouver dans l'Europe une grande espérance à la taille de ses ambitions. La volonté des Gouvernements de poursuivre l'œuvre européenne est importante, mais celle des peuples l'est plus encore.

Tel est le sens que j'attribue aux résultats de cette conférence de La Haye qui ne constitue peut être, ni un aboutissement, ni un départ, mais simplement une des marques importantes qui jalonnent notre chemin, celle-ci se signalant par la nécessité de l'effort de conciliation, la volonté d'innover avec réalisme autant qu'avec clairvoyance.